

DEMOCRATIE ET POUVOIR D'AGIR EN DEMOCRATIE

Pierre Georis
Secrétaire général du MOC

Le propos qui suit se veut d'abord exercice de réflexivité autour de « notre » rapport à la démocratie politique. « Notre » est à entendre comme « nous, militants d'organisations sociales, à différents échelons de ces organisations y compris celui d'acteurs de l'éducation populaire au plus proche du terrain tout autant que comme celui de responsables qui peuvent être impliqués dans des négociations et des compromis ». En d'autres termes, le « nous » est celui d'organisations « situées » dans la démocratie politique telle qu'elle fonctionne ici-et-maintenant en Belgique et dans une trajectoire, qui comporte tout à la fois une Histoire (faite d'acquis, de défaites, de contradictions, d'ambiguïtés) et certaines formes de projections dans l'avenir.

Dans son acception sociologique, « réflexivité » désigne une démarche « méta », qui consiste à utiliser les outils de l'analyse à son propre travail, qui devient sujet d'étude. Ainsi la réflexivité est-elle « *mécanisme par lequel le sujet se prend pour objet d'analyse et de connaissance* »¹. Pour Pierre Bourdieu par exemple², il s'agit d'une activité critique visant la théorisation des expériences de vie ; elle n'a pas vocation à être une pratique solitaire mais plutôt un processus collectif par lequel des sujets s'entendent sur leur compréhension mutuelle d'une situation ou sur leur plan d'action : à ce titre, ce qui suit n'a pas d'autre vocation qu'être contribution à la démarche - le propos n'a aucune vocation à exprimer « le tout » ou « le définitif » mais bien à être confronté.

Notre posture aujourd'hui est le produit d'un combiné de positions relatives à la démocratie représentative, la démocratie participative, la démocratie radicale et le plaidoyer en faveur du retour du tirage au sort. Nous allons commencer notre parcours en reprenant successivement chacune des notions, d'abord en les contextualisant, pour ensuite discuter de notre position à son égard.

Démocratie représentative

Sur la notion de démocratie, il y a un avant et un après XVIIIème siècle³. Avant : c'est la cité athénienne, celle du tirage au sort qui paraissait le mieux apte à respecter l'égalité stricte des candidats. C'était encore ce que plaidaient des auteurs tels que Montesquieu et Rousseau, par exemple. Ce n'est que dans le courant du XVIIIème siècle que s'est imposée l'idée qu'une démocratie est un gouvernement représentatif : dans une société nombreuse, on ne sait pas en toutes choses délibérer en assemblées générales ; trouvons des modalités de déléguer la délibération à un corps spécialisé. L'approfondissement

¹ In Serge Paugam, « Les 100 mots de la sociologie », PUF, « Que sais-je ? », Paris, 2010.

² Pierre Bourdieu, « Sciences de la science et réflexivité », Raisons d'agir, Paris, 2001.

³ Bernard Manin, « Principes du gouvernement représentatif », Calmann Lévy, Paris, 1995.

démocratique a consisté à élargir au fil du temps (c'est-à-dire des conflits sociaux) tant le corps électoral que les conditions d'éligibilité. Il ne faut pas confondre l'instauration du gouvernement représentatif avec l'utopie du *gouvernement du peuple par lui-même*. Malgré ce qu'il en dit parfois lors de ses campagnes, l'élu n'est ni le double, ni le porte-parole de l'électeur. Le plus souvent, il gouverne (« *Je suis élu, j'ai donc la légitimité. Que ceux qui ne sont pas d'accord commencent par se faire élire* ») ; sa prise en compte des électeurs ne consiste qu'à chercher à anticiper ce que sera le jugement du public le jour où tombera le verdict.

Les démocraties contemporaines ne constituent nullement des garanties contre des maux parfaitement terrifiants, tels qu'en génèrent les pires dictatures : si les procédures de décision sont différentes, les effets, quant à eux ne le sont pas systématiquement. Larguer une bombe sur Hiroshima fut la décision d'une démocratie ; c'est une démocratie qui a couvert la torture pendant la guerre d'Algérie ; c'est une coalition de démocraties qui a accepté la guerre d'Irak ; ce sont toutes les démocraties qui ont regardé le génocide au Rwanda, sans intervention ; ...

Crise de la démocratie représentative

Des signaux sont là qui ouvrent à des commentaires selon lesquels la démocratie représentative est en crise. Question 1 : cela n'a-t-il pas été son sort habituel, de ses origines à nos jours : le monde politique est secoué par les affaires (n'y en a-t-il pas eu à toutes les époques ?) ; les élus sont discrédités (mais en définitive ne sont-ils pas rares celles et ceux qui sont crédités d'être « hommes/femmes d'Etat », et qui ne le sont de toute façon qu'après s'être retirés de la politique active et à leur mort ?) ; le citoyen se détourne des affaires de la Cité (le constat ne peut-il pas être élargi à d'autres sphères que celle de la vie politique : n'est-il pas interpellant de, par exemple, constater que les assemblées de copropriété peinent à réunir le quorum – pourtant quoi de plus concernant que la gestion du bien commun où l'on habite ; idem pour les associations de parents dans les écoles et d'innombrables autres situations ?).

Si la crise de la démocratie représentative n'est pas aussi nouvelle qu'on le dit, il n'est pas pour autant interdit de percevoir des évolutions lourdes qui, quant à elles, pourraient constituer de relatives « nouveautés » !

Sans doute en effet prend-on aujourd'hui une autre mesure de la **complexité des problèmes** à résoudre. D'autant plus complexes d'ailleurs qu'ils sont liés entre eux, souvent de niveaux européens, si pas mondiaux. C'est particulièrement flagrant aux yeux de celles et ceux qui sont sensibilisé/e/s aux enjeux de justice sociale internationale ou à ceux de l'environnement. En nombre de domaines, décider correctement nécessite d'accepter d'entrer dans beaucoup de technicité, facteur de découragement de l'investissement citoyen.

Le **poids de l'expertise** est le corollaire de la complexité. On a besoin d'experts pour instruire les dossiers, éclairer la décision, piloter les mises en œuvre. Pour l'exprimer crûment : pour ce qui est de la « confiscation » du pouvoir des citoyens, les experts concurrencent désormais les élus !

Notre adhésion à la démocratie représentative

Quatre indicateurs très concrets témoignent de notre adhésion à la démocratie représentative : particulièrement en périodes électorales, nous organisons de nombreuses séquences de formation autour du « qu'est-ce que c'est et comment ça fonctionne ? » ; nous nous adressons fréquemment à des responsables politiques (ministres, parlementaires, présidents de partis) pour faire connaître nos propositions/revendications et/ou pour essayer de faire avancer l'un ou l'autre dossier précis ; il n'y a pas si longtemps, nous avons fait campagne commune avec l'association socialiste PAC et le Centre d'Action laïque autour d'une sensibilisation « allez voter », indépendante donc de tout autre contenu politique que l'appel à l'exercice du droit ; enfin, principalement par l'intermédiaire des dirigeants de nos organisations (qui, en amont, n'y vont pas sans mandats discutés en interne, ni, en aval, sans rendre des comptes aux assemblées), nous participons à la délibération institutionnalisée et la prise de certaines décisions. Autrement dit, nous ne faisons pas qu'adhérer à la démocratie représentative, nous la défendons, en particulier dans sa spécificité belge « concertative » - nous ne sommes pas d'accord avec les actes posés par les gouvernements qui tendent à fragiliser la société civile organisée⁴ et à l'écartier le plus possible des sphères de la décision.

En même temps, la conscience est forte des limites et des difficultés. C'est pourquoi nous avons accueilli favorablement la notion de démocratie participative. Pas tant dans l'idée d'une substitution à la démocratie représentative que comme heureux adjuvant à celle-ci.

Démocratie participative

Toute une « tuyauterie » s'est progressivement construite autour du sujet. Certes, il y avait déjà nos pratiques d'éducation populaire. Mais elles ne sont plus seules en piste. Une série d'autres dispositifs sont expérimentés à toutes sortes d'échelles : de la procédure sans pouvoir (on fait un sondage, juste pour avoir une idée) à la procédure des pleins pouvoirs (les conclusions du débat doivent obligatoirement être reprises par le décideur public), en passant par la procédure consultative. Selon qu'il s'agit d'informer le public, de l'écouter, ou de l'impliquer dans la décision finale, les méthodologies s'envisagent autrement. En tout cas, lorsqu'il s'agit d'impliquer, il faut mettre en place une « technologie de facilitation » : des méthodes et des règles doivent être instituées au préalable, et enseignées aux participants. D'une certaine manière, l'existence d'une règle est plus importante que son contenu : de ce point de vue, il est essentiel que les participants à une délibération soient en total accord sur la procédure et les règles (« *consensus a minima* ») même s'ils n'arrivent pas in fine à se mettre d'accord sur la conclusion et son contenu (« *consensus a maxima* »). Bien sûr, l'esprit de la règle procédurale doit l'emporter sur la lettre : c'est cela qui fait du facilitateur le

⁴ La notion de « société civile » a des significations différentes selon les situations et les époques. Pour notre exposé, on retient d'elle qu'elle est « organisée », c'est-à-dire qu'elle désigne les acteurs (en organisations) qui font médiation entre l'Etat et les citoyens, « *en animant l'espace public, informant et structurant l'opinion publique, traduisant les revendications issues de celle-ci auprès des gouvernants et essayant d'influencer à ce titre le contenu et le déroulement de la délibération politique* » (John Pitseys, « Démocratie et citoyenneté », CRISP, Bruxelles, 2017, p 67-68.

personnage central du processus, le gardien de « l'esprit des lois » qui donnent toute son efficacité à une délibération⁵.

Deux discussions au moins mobilisent les observateurs : le champ que vise la procédure de participation, l'articulation de la légitimité de la décision à l'efficacité de celle-ci.

Le champ : souvent corollaire de la participation : la célébration du retour aux enjeux de proximité, à « ce qui intéresse vraiment les gens ». Certes. Mais il y a un sérieux revers à la médaille : la participation qui relève du confinement. Ne s'exprimant que sur des enjeux de proximité, elle peut fort bien n'être autorisée que pour traiter les « petites » choses, sans qu'on ne sache rien des enjeux les plus importants : lorsqu'elle installe un piétonnier dans un centre ville, il peut arriver que l'autorité publique décide seule en amont d'un nouveau plan de mobilité pour n'organiser la procédure participative que sur le choix des couleurs des bacs à fleurs. Mais peut-on oser la participation sur des enjeux de plus grande ampleur ? Il est nombre de questions fort délicates, que nous-mêmes n'oserions sans doute pas poser crûment, par peur des réactions que nous supputons être majoritaires. Ceci écrit, certaines initiatives participatives sont réellement d'envergure, ce qui témoigne au moins du fait que ce n'est pas inenvisageable : ainsi la nouvelle constitution de l'Islande (2012) est-elle le produit d'un processus participatif – le fait que la population totale du pays soit de l'ordre de 300.000 habitants (c'est un petit pays) n'enlève rien à l'audace et l'intérêt de l'expérience⁶.

La légitimité et l'efficacité : il est clair qu'un grand groupe ne peut délibérer d'un sujet au-delà d'un certain nombre de participants. Il ne sait y avoir débat public que via un plus petit groupe, soit représentatif, soit motivé. La présente contribution n'est pas le lieu pour un passage en revue systématique de tout ce qui a été inventé comme dispositifs. Le lecteur intéressé pourra se reporter à **l'encart 1** qui en présente plus précisément deux d'entre eux.

Plusieurs questions sont posées par les observateurs.

D'abord sur les panels eux-mêmes : comment sont-ils constitués ? Si l'expression du « *je* » est parfaitement préservée, tout au moins pour les participants aux panels, quel « *nous* » en sort-il ? Qu'est-ce qui garantit que le « *nous* » qui s'exprime puisse être opérationnel ? Ne court-on pas le risque d'une délibération factice, dans laquelle, en définitive, personne ne se retrouvera ?

Ensuite : comment gère-t-on **l'effet de polarisation** ? La psychologie sociale entend par là le fait que la discussion a pour effet de renforcer la tendance préexistante des opinions au sein d'un groupe délibérant. Ainsi, un groupe dans lequel l'opinion médiane se trouve, avant la discussion, modérément favorable à une politique quelconque (l'usage de la peine de mort, par exemple) aura une opinion médiane fortement favorable à cette mesure après en avoir discuté. Inversement, si la tendance au sein du

⁵ Roger M. SCHWARTZ, « The skilled facilitator », Jossey-Bass Publishers, San Francisco, 1994. D'après Sylvain GALLAIS, « La facilitation, cœur de la délibération », in « La situation délibérative dans le débat public », Presses Universitaires François Rabelais, Maison des sciences de l'Homme, Tours, 2004.

⁶ Description dans David Van Reybrouck, « Contre les élections », édition française : Actes Sud, Arles, 2014 (édition en néerlandais : 2013), p 145 à 148.

groupe était au départ modérément défavorable à la mesure considérée, elle y sera, après discussion, fortement opposée. On pourrait donc décrire l'effet de polarisation comme la radicalisation de l'opinion dans le sens initialement dominant. Il est clair qu'il y a des sujets qui ne peuvent que provoquer la polarisation : sur une question comme la torture, il est logique qu'il n'y ait pas de position modérée. Le problème n'est donc pas que la discussion mène à des opinions extrêmes. Non, l'élément indésirable dans le phénomène de polarisation tient à ce qu'il se produit de manière systématique, quasi mécanique, quel que soit le sujet discuté : à quoi bon soumettre un objet à la délibération collective si ce que l'on obtient est le renforcement mécanique de la tendance préalable⁷ ?

Enfin, comment gère-t-on la violence symbolique ? Nombre de blocages en effet empêchent tout simplement l'expression des citoyens ; la procédure elle-même peut véhiculer de la violence symbolique⁸. La procédure est d'ailleurs paradoxale, qui s'autorise à déduire de la participation souvent réduite du public, mais expressive de sa composante la plus touchée et la plus armée symboliquement une approbation du projet par le reste de la population demeurée silencieuse⁹.

En définitive, les diagnostics sont très partagés. Pour les uns¹⁰, la messe est dite : la participation du public s'impose surtout parce que les maîtres d'ouvrage ne peuvent plus passer en force ; la concertation n'a donc pour fonction que de faire accepter des projets déjà dûment dessinés ; cela n'interdit pas que, parfois, la participation du public permet d'améliorer lesdits projets.

D'autres¹¹ diront cependant que, dans la réalité, c'est quelque chose de plus subtil qui se joue, qui est de l'ordre de la dialectique. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, par exemple, on ne naît pas riverain : on ne le devient que par hasard, par la volonté d'un maître d'ouvrage puissant, censé agir au nom de l'intérêt général : il n'y a pas de collectif préconstitué de riverains. Les conflits d'aménagement sont revendications à vérifier cet intérêt général annoncé. En ce cas, à l'ouverture du débat, l'échange consiste à ce que chaque intervenant, pour légitimer son propre point de vue, dévoile la fausseté des positions de son adversaire. La dénonciation du Nimby par les

⁷ Ce développement est repris à Bernard Manin, "Les conditions du bon débat", échange avec Nicolas Journet pour la revue "Sciences Humaines", n°169, mars 2006

⁸ Cécile Blatrix : "Vers une démocratie représentative. Le cas de l'enquête publique", in "La gouvernabilité", CURAPP, PUF, Paris, 1990.

⁹ On se souviendra par exemple de la posture prise jadis par Anne-Marie Lizin, alors bourgmestre de Huy, à l'issue d'une consultation relativement à l'aménagement d'un espace : « *Le résultat de la consultation montre qu'une majorité des votants est opposée au projet de la Ville. Mais puisque les participants au vote ne constituent qu'une minorité de la population, il y a donc une majorité qui, dans les faits, soutient le projet* ».

¹⁰ Jean-Michel Fourniau, « Mésentente et situations délibératives. L'expérience de la participation aux débats publics dans le domaine de l'aménagement », in « La situation délibérative dans le débat public », Presses Universitaires François Rabelais, Maison des sciences de l'Homme, Tours, 2004.

¹¹ Sandrine Rui, « Débat public, conflit et légitimité limitée », in S. Rui, M. Olliver-Trigalo et J-M Fourniau, « Evaluer, débattre ou négocier l'utilité publique ? », Les collection de l'INRETS, rapport n°240.

aménageurs (« Vous masquez sous un discours de l'intérêt général la défense de vos intérêts particuliers ») s'oppose au soupçon du public de n'être convié à la discussion que pour avaliser une décision déjà prise ailleurs. Le soupçon est l'expression litigieuse de la revendication d'un droit à la parole. Par ce processus de qualification/déqualification croisée des interlocuteurs, la légitimité des uns et des autres s'avère toujours limitée. C'est précisément parce que la légitimité de chacun est limitée que chacun se retrouve à égalité pour construire l'intérêt général !

Notre adhésion à la démocratie participative

Je formule l'hypothèse que nous étions d'autant plus favorables à l'émergence de la notion de « démocratie participative » que nous la percevions comme de nature à contribuer à légitimer certaines de nos pratiques d'éducation populaire : les groupes que nous constituons et dont nous organisons la parole collective « participent » au débat démocratique dès lors que leur parole est rendue publique.

Par ailleurs l'éducation populaire nous permet de trouver une place dans le jeu « complexité/expertise », en assumant un rôle d'experts, fût-ce sous la forme de la contre-expertise ou sous la formule des « *experts du vécu* », manière de revendiquer que ce qui est en cause est bien une décision « *politique* » au sens plein du terme, c'est-à-dire qui donne aux collectifs le droit de participer à la délibération.

Mais nous ne sommes pas (plus) seuls sur ce terrain : des concurrents se sont placés ; de nouvelles modalités de participation sont organisées et testées ; leur pilotage est confié à une autre sorte d'experts, qui le sont moins sur le fond des dossiers que sur la méthode. Il peut arriver que nous soyons pilotes ou co-pilotes, mais c'est dans un cadre très concurrentiel : le pouvoir public qui cherche ce type d'expertise se tourne moins souvent vers les acteurs de l'éducation populaire que vers des boîtes privées spécialisées.

Démocratie radicale

Les limites identifiées à la démocratie participative comme adjuvant de la démocratie représentative ouvrent naturellement la voie vers l'exploration de nouveaux terrains.

L'un de ceux-ci se dessine désormais autour de la notion de « *démocratie radicale* ». La notion n'est pas stabilisée ; il n'y a pas consensus sur la façon de l'appréhender. A tout le moins, deux fils distincts peuvent être repérés¹².

Le premier d'entre eux est la légitimation d'**un moment populiste de gauche**. Il est notamment déroulé par Chantal Mouffe¹³. Le constat de départ est celui de l'affrontement entre les dominants et les dominés en vue d'imposer leur hégémonie sur la société. Pour qu'avance la cause des dominés dans la conquête du pouvoir, il faut

¹² Pardon par avance pour les simplifications sans doute abusives de pensées autrement plus complexes et nuancées que ce que laissera entendre l'exercice de synthèse auquel on s'adonnera : le cadre de ce qui n'est qu'un article est très contraignant.

¹³ Chantal Mouffe et Inigo Errejon, « Construire un peuple. Pour une radicalisation de la démocratie », édition française : Cerf, Paris, 2017 (édition originale en Espagne, 2015).

construire un « peuple » : cela passe par la proposition d'une identité collective qui le mobilise pour le combat. Or, la tendance actuelle est au gommage de cet antagonisme fondamental au nom d'un sort commun qui serait partagé par tous : finalement, entre les propositions de centre gauche et celles de centre droit, on ne fait plus trop la différence – c'est cela qui éloigne les citoyens de la scène politique, ou qui rassemble un nombre significatif d'entre eux sous la bannière populiste, en l'occurrence de droite, qui propose un nouveau récit d'antagonisme. L'enjeu devient celui de la construction d'une réponse antagoniste alternative. Seulement voilà : pris au pied de la lettre, l'antagonisme peut devenir une lutte à mort, très violente, sans compromis, ni compromission ; en perspective ultime, l'antagonisme est une promesse de guerre civile. Les temps et les esprits ne sont plus à cela : de la régulation est acceptable, dans un cadre institutionnel démocratique¹⁴. Il n'empêche : la nouvelle ligne de démarcation doit bel et bien permettre de désigner clairement les adversaires contre lesquels le peuple retrouve l'envie de se battre. L'identité collective pour l'affrontement se construit dans le populisme. En d'autres termes, l'auteure défend la légitimité d'un moment populiste de gauche, (pour conquérir l'hégémonie et le pouvoir), ce qui laisse aussi entendre que le populisme de gauche n'est pas pour autant destiné à perdurer.

Le second fil légitime les actes citoyens extra-institutionnels, qui témoignent d'un nouveau rapport desdits citoyens au politique. Cette fois ce sont par exemple Sandra Laugier et Albert Ogien qui déroulent le fil¹⁵. L'approche est fort différente, qui affirme principalement que chacun, du seul fait qu'il est citoyen d'un Etat, possède un savoir politique suffisamment pertinent pour qu'on puisse lui accorder la responsabilité partagée de décisions qui engagent l'avenir et le destin de la collectivité dont il fait partie : information complète et pluralisme des débats sont les garanties de la délibération démocratique. C'est une pensée optimiste qui lie le développement des mouvements de protestation extra-institutionnelle (à comprendre dans le sens : les mouvements qui se développent hors des structures des partis et, il faut bien dire, hors de nos propres structures d'organisations sociales instituées qui passent pour « verrouillées ») à la conviction que l'autonomie et la compétence des citoyens l'autorisent. En tout état de cause, la posture des militants engagés dans ces actions est aussi une revendication de se mêler des prises de décision, et pas qu'un peu.

On le voit : les uns vont nommer « démocratie radicale » une théorie légitimant ce qui se passe par exemple en France autour de la personnalité de Jean-Luc Mélenchon (et, au-delà, d'autres développements récents de partis politiques de gauche radicale en Europe, en particulier « Podemos » en Espagne) tandis que les autres vont plutôt viser un ensemble hétérogène de pratiques, des assemblées « Nuit debout » à la plateforme citoyenne qui s'est organisée autour du parc Maximilien, en passant par des pratiques de désobéissance civile.

Notre rapport à la démocratie radicale

¹⁴ La ligne de démarcation y est dès lors nommée par un terme atténué : « agonistique ». En quelque sorte : (agonisme) = (antagonisme) – (guerre civile) + (régulation institutionnelle).

¹⁵ Albert Ogien et Sandra Laugier, « Antidémocratie », La Découverte, Paris, 2017.

Un désir de radicalité est présent chez nous aussi. Il se conforte assez logiquement au fur et à mesure de toutes sortes d'échecs à convaincre dans la sphère concertative et du démantèlement progressif de ses outils.

Sur la ligne du populisme de gauche, on peut certes trouver certaines satisfactions à entendre quelques saillies particulièrement bien balancées à l'encontre de gens et de politiques que nous n'aimons pas, mais c'est un plaisir du même ordre que celui qu'on peut (éventuellement) prendre à la vue d'un match de catch lorsque notre champion parvient à placer un coup particulièrement retors, genre qui fait bien mal. Au-delà, je ne sais pas. A défaut, j'expose mon point de vue personnel : je peux suivre le raisonnement de Chantal Mouffe sur l'enjeu de bataille culturelle qui accompagne celui d'hégémonie ; par contre, je ne le suis pas du tout sur la conséquence populiste : je ne parviens pas à admettre qu'on puisse accepter de conquérir le pouvoir sur la base cynique d'un programme sciemment construit sur du mensonge et de la démagogie, la cause fût-elle bonne. D'autant que le présupposé est pessimiste quant à la nature humaine : l'implicite de la manœuvre est quand même que le peuple ne peut comprendre que, et se mobiliser sur, des contenus simplistes.

Je préfère nettement l'approche d'Albert Ogien et Sandra Laugier qui, au contraire, font un pari optimiste sur la capacité de discernement et d'autonomie des citoyens. Par ailleurs, ici et maintenant en Belgique, c'est la question de nos relations avec les mouvements extra-institutionnels qui est notre vraie actualité à discuter.

Il y a incontestablement plus de porosité entre l'institutionnel et l'extra-institutionnel que ce que dessine la théorie exposée : un certain nombre de nos militants sont aussi des militants dans l'extra-institutionnel, ou accompagnent celui-ci dans ses moments de manifestation les plus fortes. Il y a un mélange d'adhésion personnelle à des causes précises, de convictions fortes, et d'impatience à l'égard des « lourdeurs » institutionnelles d'organisations auxquelles ils sont aussi adhérents actifs ! On trouve des dirigeants chez nous qui consacrent une énergie considérable à faire du lien entre nos institutions et de très nombreuses initiatives extra-institutionnelles dont parfois même ils deviennent les porte-paroles. Autrement dit, nous parvenons tout à la fois à être « institutions » et à abriter des niches extra-institutionnelles. La question posée est celle de l'articulation de tout cela ! Le problème principal n'est certainement pas la justesse des causes, même s'il peut y avoir des divergences sur la définition de ce pour quoi exactement on se mobilise, ainsi que des divergences d'ordre tactique et stratégique (l'action rapide pour calmer les impatientes n'est pas systématiquement gage d'efficacité ; l'agitation tend en effet parfois – en fait souvent, de mon point de vue – à se substituer à l'action).

Je formule l'hypothèse que la difficulté principale est d'ordre pragmatique : dès le moment où il s'agit de mobiliser large, l'extra-institutionnel « léger » est contraint de passer à ... de l'institutionnel lourd, sous la forme d'une plateforme ad'hoc, pas moins chronophage que les processus de délibération « intra-institutionnels », et d'autant plus lourd d'ailleurs que les séquences instituantes doivent inventer des codes dont au contraire sont dotées les structures instituées. Les causes se multiplient : les plateformes et les coordinations aussi ... et sans doute l'épuisement d'acteurs, en particulier ceux qui, par conviction et tempérament, trouvent que tout est important (ce

qui n'est pas faux) et que cela justifie qu'ils se mobilisent sans cesse et toujours plus (ce qui finit par rencontrer des limites tout simplement humaines).

Bref : la démocratie radicale nous y sommes aussi, mais le moins qu'il faille admettre est que c'est compliqué, et que parfois « on a dur », même en interne de nos organisations puisque les points de vue sur ce qu'il convient de faire ne sont pas automatiquement convergents. Que faut-il faire, avec qui, comment, à quelles conditions : c'est un nœud pour des tensions.

Tirage au sort : le retour

Enfin, dernière séquence¹⁶ à étudier : le retour de plaidoyers en faveur du tirage au sort. Au vrai, sorti par la porte au moment « démocratie représentative », celui-ci était déjà discrètement revenu par la fenêtre par la vertu de certaines expérimentations de démocratie participative. A présent commencent à exister des théories plaidoyers en faveur de l'abandon pur et simple de la démocratie représentative au profit de la généralisation du tirage au sort pour l'exercice de mandats de courte durée. Le titre que David Van Reybrouck donne à un de ses ouvrages (« *Contre les élections* ») est particulièrement explicite à ce sujet ! Après avoir été un des animateurs de l'expérience connue sous le nom de « G1000 »¹⁷, il se fait le promoteur du modèle de Bouricius réorganisant la démocratie en six instances, toutes constituées par tirage au sort : la multiplicité des instances qui ont à s'articuler garantit qu'en finale le système serait équilibré¹⁸.

Soyons francs : une telle perspective ne peut que nous remplir de perplexité, qui revient à dire que la société civile organisée ne sert plus à rien. Autrement dit : la démocratie n'a plus besoin de nous.

Eteindre la lumière ?

¹⁶ Le « marché des notions » comprend aussi celle de « démocratie liquide » : il s'agit d'encourager la participation directe des personnes concernées, sans pour autant les y obliger. On peut déléguer à un tiers ; les délégations sont transmissibles dans un cadre secret (un participant dispose d'un stock de voix, mais il ne sait pas de qui il les tient – il n'a donc pas de comptes à rendre). Il s'agit en quelques sortes d'un intermédiaire entre la démocratie directe et la démocratie représentative. Peu présent dans le débat belge, à l'exception marginale du parti Pirate, notre exposé fait l'impasse à son sujet, d'autant qu'on peut considérer qu'il ne s'agit que d'une variante d'organisation de la représentation. Référence : Bryan Ford, « Delegative Democracy revisited », 2014, <http://bford.github.io>

¹⁷ G1000 : Expérience participative (2012) à partir d'un panel de 1.000 citoyens tirés au sort, dont plus de 700 se sont réellement déplacés. Confrontés à des points de vue d'experts sur différentes questions sociétales, le panel a eu une journée pour produire des propositions politiques. Ces dernières ont ensuite été retravaillées et synthétisées par un G32 (un groupe de 32 citoyens) en sorte de pouvoir faire l'objet d'une présentation publique.

¹⁸ David Van Reybrouck, déjà cité, p 161 à 172.

Ce qui vient d'être décrit est tout à la fois notre positionnement dans différents registres des pensées et pratiques de la démocratie et une forme de trajectoire tragique qui nous place d'assez proche du centre du système lorsqu'on est dans le registre de la démocratie représentative, pour glisser en position concurrentielle en démocratie participative, puis en suiveurs (certes parfois alliés) d'autres qui ne nous attendent plus et peuvent fort bien partir sans nous en démocratie radicale, pour finir en purs et simples inutiles en démocratie par tirage au sort.

En trajectoire, l'analyse de l'état de la démocratie n'est pas cruelle que pour le monde politique partisan ! Elle l'est aussi pour nous, organisations que nous sommes, désormais confrontées à la sidération, la perspective de notre propre disparition ! Que nous reste-t-il d'autre à faire qu'éteindre la lumière ?

Changement de perspective

Tout cela est évidemment moins linéaire que présenté : c'est plutôt d'empilement qu'il faut parler, une lasagne à nombreuses couches ; on se bat avec chacune d'entre elles. Mais, dans le fond, pourquoi nous battons-nous ? A cet endroit du raisonnement, il faut changer de registre, passer à celui des valeurs qui nous guident, à l'idéologie qui nous meut.

« Pourquoi donc nous intéressons-nous à la démocratie ? ». On ne peut exclure que ce soit pour une raison en réalité autre que le fonctionnement démocratique : notre impuissance à faire avancer significativement nos positions dans le cadre démocratique actuel : ce sujet est évidemment de première importance mais ... c'est un autre sujet, sauf à croire naïvement que changer la tuyauterie du système démocratique nous mettrait en meilleur rapport de convictions et/ou de forces.

Par contre, nous faisons ce que nous faisons parce que nous sommes porteurs de valeurs, **nous nous faisons une certaine idée de la justice**, nous avons une idéologie. Pour la résumer au plus court en trois bouts de phrases qui se complètent : notre vocation est de nous mettre aux côtés des plus fragiles ; nous visons des solutions de long terme donc sur les causes structurelles des problèmes plutôt que l'action sur les effets ; nous voulons apporter des réponses collectives plutôt que des réponses individuelles.

Si on estime que ce jeu de valeurs mérite de continuer à être retenu, **alors** force est de constater d'une part que la démocratie par tirage au sort ne donne aucune garantie que quoi que ce soit avance dans la direction que nous souhaitons, d'autre part que nous devons garder une position spécifique dans le champ de la démocratie représentative renforcée par la participation. Vu sous l'angle de l'idée que nous nous faisons de ce qui est juste, la perspective d'éviction des médiations de la société civile organisée prend un tout autre sens : celui de la possible pure et simple disparition des valeurs que nous portons, et par voie de conséquence ce qui les concrétise.

Le changement de perspective permet de voir se dessiner une articulation entre démocratie, mouvement social et idéologie. Un des enjeux à traiter devient celui de la reformulation d'un horizon démocratique (avoir une idéologie sur la démocratie) utile à soutenir le mouvement social. Sans aucunement prétendre épuiser le sujet, je voudrais

terminer en articulant trois notions actuellement sur le marché des idées, qui me semblent pouvoir participer de cette construction : « espace public », « empowerment » et « commun ».

Espace public

La principale source d'inspiration vient de Jürgen Habermas¹⁹. La parole est un des outils principaux de l'action politique. L'espace public (tout au moins celui qui existe depuis le XVIIIème siècle) désigne le lieu de la délibération : on y présente des opinions et des arguments divergents ; on va accepter des amendements en fonction du meilleur argument. Paul Ricoeur explique : « *pour être possible, la communication présuppose la reconnaissance de l'autre comme sujet et comme égal* ». L'approche est profondément démocratique : « *L'argumentation (est) une procédure qui oblige à tenir compte de l'autre et de son point de vue* ». On n'est pas dans l'addition des points de vue dont on dégagerait arithmétiquement la majorité : la décision doit être beaucoup plus que cela, c'est-à-dire le produit d'un processus délibératif argumentatif. A cet égard, Habermas évoque « *la force sans violence du discours argumentatif* », une force interne à l'argumentation qui oblige les parties à se décentrer ; la délibération rend possible l'expérience du décentrement : en introduisant à « *l'étrangeté* » (des positions des autres), elle donne au participant les moyens d'une distanciation par rapport à lui-même. Celui qui entre dans une argumentation n'en sort jamais indemne²⁰. L'avènement de la cité, avec ses lieux propices à l'échange, permet au groupe humain de dépasser les intérêts particuliers et de prendre des décisions d'intérêt général au terme d'un débat public, argumenté et contradictoire. Cet intérêt général conduit à s'intéresser non seulement au « vivre ensemble », mais au « bien vivre ensemble »²¹. L'aboutissement de la procédure de communication n'est pas un compromis sur des intérêts particuliers (sur « *l'agir stratégique* ») mais un accord justifié sur l'intérêt général (« *l'agir communicationnel* »)²².

Pierre Bourdieu²³ cependant critique la candeur du point de vue. En effet, développerait-il, le monde réel n'est pas celui des idées : « *la force de l'argument cède généralement devant l'argument de la force* ». En aucun cas, les rapports de communication ne peuvent faire abstraction des rapports de domination. Les qualités supposées du débat en espace public sont clairement mises en cause. L'objectif d'harmonie atteignable par les vertus de la « raison communicationnelle » est à tout le moins affaibli par la réalité des conflits et des rapports de force.

Entre ces deux points de vue sur l'espace public, proposons une conclusion opérationnelle : certes, l'espace public existe, mais la délibération ne s'y exerce pas de façon satisfaisante.

¹⁹ Jürgen Habermas : "De l'éthique de la discussion", Cerf, Paris, 1992.

²⁰ Estelle Ferrarrese, « Que peut-on espérer du débat public, ou l'inflation normative autour de l'idée de délibération ? » in « La situation délibérative dans le débat public », Presses Universitaires François Rabelais, Maison des sciences de l'Homme, 2004, Tours.

²¹ Jean-Pierre Vernant : "Entre mythe et politique", Seuil, Paris, 1996.

²² Synthèse inspirée de Bernard Castagna, déjà cité.

²³ Pierre Bourdieu : "Méditations pascaliennes", collection Liber, Seuil, Paris, 1997.

Deux autres débats se tiennent qui sont comme un miroir de celui qu'on vient d'exposer en quelques mots. Le lecteur intéressé se reportera à **l'encart 2**.

Empowerment

« Empowerment » est un mot anglais intraduisible en français, sauf par une périphrase « le renforcement du pouvoir d'agir ». Je suis tenté d'y ajouter « en particulier des plus faibles ». Je trouve qu'en tout cas la périphrase ramasse assez bien ce qui est notre intention lorsque nous faisons du travail d'éducation permanente. Elle a en outre l'atout de faciliter une forme de compréhension intuitive par l'interlocuteur non ou peu informé. C'est en tout cas plus clair que « éducation permanente » que personne ne comprend spontanément, sauf les professionnels du secteur, ou alors qu'on confond avec la formation continuée, ce qui est tout autre chose. Je ne plaide pas spécialement pour l'usage de « empowerment » qui ne serait pas mieux compris, mais bien pour celui de la périphrase. Avec elle, ce que nous faisons dans l'espace public retrouve sens, et celui-ci est profondément démocratique, par intervention sur les faiblesses de la délibération sur l'espace public.

De façon plus périphérique, la périphrase permet aussi de sortir de certaines des connotations que véhicule le mot même « éducation » (s'il y a « éducation », il y a un éducateur qui sait et un éduqué qui doit apprendre – il y a un petit côté référence à la relation que nous avons avec nos enfants, donc un côté infantilisant)²⁴.

Commun

Nous voyons l'enjeu (la qualité de la délibération), notre objectif spécifique dans cet enjeu (le renforcement du pouvoir d'agir des plus faibles), la méthode liée (l'éducation permanente). Reste à fixer l'horizon. La notion de « commun », apparue avec l'altermondialisme²⁵ et qui se précise progressivement depuis lors²⁶ pourrait faire fonction.

La notion « les communs » possède trois atouts. D'abord, elle peut permettre une première approche de nature intuitive : d'une part, par la voie du mouvement écologiste qui défend les communs comme l'ensemble des ressources communes naturelles à protéger contre la destruction (et la prédation) ; d'autre part, par la voie du mouvement contre le néolibéralisme (et, plus largement, anticapitaliste) qui proteste contre le

²⁴ La notion de « capacité » appartient au même champ et peut elle aussi mériter notre soutien, tant elle est en accord avec notre idée de justice (nos valeurs) : la participation de tous nécessite que chacun dispose des ressources nécessaires pour s'engager activement dans l'espace public et, surtout, être en mesure de faire des choix – les capacités élargissent l'espace des libertés effectives des personnes. La notion a été proposée et creusée par Amartya Sen, « L'idée de justice », Seuil, Paris, 2010 et Martha Nussbaum, « Capacités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste », Climats, Paris, 2012.

²⁵ Antonio Negri et Michaël Hardt, « Multitude », La Découverte, Paris, 2004.

²⁶ François Houtard, « Déclaration universelle du bien commun de l'Humanité », Forum mondial des alternatives, en marge du Rio+20, 2012, puis Forum social mondial de Tunis, 2013.

démantèlement ou l'affaiblissement de tous les services de bien public. On en voit immédiatement un deuxième avantage : avec une même notion, on pourrait coaliser des actions disparates et éparpillées qui, pourtant, sont toutes en lutte contre les mêmes logiques sociétales. Avec cependant, troisième avantage : on développerait un discours « pour » (une perspective) en lieu et place de nos positions défensives « contre » (toutes sortes de réformes).

Malgré ses atouts, Pierre Dardot et Christian Laval²⁷ identifient des limites à cette première approche, qui reste globalement sur le terrain de l'adversaire et peut être perçue aussi comme appel à l'élargissement de la sphère étatique²⁸.

Ils n'en restent cependant pas là. Deux grandes propositions émergent pour sortir de la difficulté.

La première est que les communs ne soient pas définis comme des « choses » physiques qui préexisteraient et auxquelles il s'agirait d'appliquer un surcroît de règles, mais plutôt comme des « espaces institutionnels » organisant les relations sociales entre des individus qui exploitent certaines ressources en commun²⁹. Par exemple, le service commun de transport se distinguera du service public en ceci qu'il fera aussi droit à une « coproduction », une « cogestion » par les usagers – ce qui permettrait de sortir de cette fastidieuse dispute entre des travailleurs défendant légitimement le service public tandis que les usagers se vivent comme « pris en otage », ce qui par ailleurs est parfois exact (on n'écrit pas : « souvent », ni « toujours » !) lorsqu'il s'agit des plus faibles d'entre eux confrontés à une urgence et étant sans alternative. Autrement dit, la logique du commun qui doit prévaloir dans le champ social est celle de la participation politique directe dans la décision et la gestion de ce qui est « mis en commun ».

In fine, Dardot et Laval proposent de réfléchir « *le commun* » plutôt que « *les communs* », pour bien faire entendre qu'on a à faire à un principe plutôt qu'à une chose : un principe n'est pas un début appelé à s'effacer, mais bien ce qui vient en premier et fonde tout le reste³⁰. Ce n'est pas un principe comme les autres, mais le principe politique, étant entendu que le politique est l'activité de délibération pour déterminer le juste.

²⁷ Pierre Dardot et Christian Laval, « Commun. Essai sur la révolution au XXIème siècle », La Découverte, Paris, 2014.

²⁸ Pierre Dardot et Christian Laval, déjà cité, p 137.

²⁹ Pierre Dardot et Christian Laval, déjà cité, p 148.

³⁰ Pierre Dardot et Christian Laval, déjà cité, p 578.

ENCART 1 : CONFERENCE DE CONSENSUS ET SONDAGE DELIBERATIF

On ne retiendra ici à titre exemplatif que deux dispositifs de toute la panoplie existant désormais, pour mettre en évidence l'une ou l'autre limite identifiée par les observateurs. Ainsi une « **conférence de consensus** » est-elle constituée d'un panel de profanes, qui a l'exclusivité du débat. Les choses sont réputées publiques parce qu'il y a médiatisation et que les conclusions sont portées à la connaissance du public, qui doit y retrouver ses propres interrogations et la solution à ses propres questionnements et divergences. La dénomination même du dispositif est en soi tout un programme : le lien établi entre les citoyens et les décideurs légitime la solution finalement adoptée, légitimation qui peut aussi avoir à faire avec l'efficacité, crûment dit : « aider à avaler une pilule »³¹. La méthode du « **sondage délibératif** » est plus verrouillée : les participants reçoivent une documentation « équilibrée » sur le sujet discuté, avant que des experts ou des hommes politiques viennent leur présenter des positions différentes. L'effet le plus notable de la formule est qu'elle semble permettre d'éviter l'effet de polarisation : ce n'est pas négligeable ! Mais on n'a pas identifié précisément auquel des éléments est due cette absence de polarisation. L'un d'entre eux attire néanmoins l'attention : le fait que les participants soient exposés à des informations et des positions « balancées ». L'hypothèse est que la structure la plus propice à la délibération est celle où deux défenseurs de points de vue opposés argumentent pour et contre une décision projetée face une assemblée ; une telle procédure contradictoire tout à la fois stimulerait l'examen critique et freinerait le conformisme³².

³¹ Bernard Castagna, "Pour une théorie et une propagation du délibératif" in "La situation délibérative dans le débat public", Presses Universitaires François Rabelais, Maison des Sciences de l'Homme, Tours, 2004.

³² Bernard Manin, « Les conditions du bon débat », déjà cité.

ENCART 2 : INTELLIGENCE COLLECTIVE – RESEAUX SOCIAUX

Deux débats se tiennent qui sont des variantes de celui sur l'espace public.

Le premier est celui qui tourne autour du **collectif** qui, un peu « par essence », produirait plus d'intelligence. On parle à cet égard d'« intelligence collective ». Une maxime populaire ne soutient-elle pas « *Il y a plus dans deux têtes que dans une* » ? En regard, d'autres vont mettre la focale sur le fait que se mettre en collectif n'est pas, en soi, automatiquement producteur de mieux : le collectif peut aussi être la neutralisation de forces contraires qui empêchent toute décision, ou, plus gravement encore déboucher sur la stupidité collective dont sont révélatrices plus d'une décision absurde génératrice de catastrophes³³.

Le second est à propos de l'internet en général, des **réseaux sociaux** en particulier. Certains y voient de formidables outils pour le développement d'un « cerveau global », la facilitation de l'auto-organisation des groupes humains sans chef ni gourou, l'information mutuelle, la réaction instantanée à un événement³⁴. Ici encore le contrepoint est celui de la stupidité collective, dont témoigneraient les théories du complot. Ces dernières ne sont pas nées avec l'internet – les illuminati et le « complot judéo-maçonnique » ne l'ont pas attendu - mais l'internet fournit des moyens neufs pour la diffusion³⁵.

Ces deux discussions ont bien à voir avec le même tracas : la qualité de la délibération sur l'espace public.

³³ Christian Morel, « Les décisions absurdes. Sociologie des erreurs radicales et persistantes », Gallimard, Paris, 2002.

³⁴ Présentation inspirée de : Jean-François Dortier, « Des fourmis à Internet : le mythe de l'intelligence collective », « Sciences humaines », n°169, Auxerre, mars 2006. Le livre fondateur du mythe est de Howard Rheingold, « Smart mobs », M2 Editions, USA, 2002

³⁵ Peut-être aussi nos appels à faire preuve d'esprit critique sont-ils des adjuvants à être sensibles aux « théories alternatives », y compris complotistes.